

Tribunal de Police d'Evry
1ère à 4ème classe

JUGEMENT SUR Requête
Requête Incident Contentieux
Délibéré

18

Audience du [REDACTED] FEVRIER DEUX MIL DIX-HUIT à NEUF HEURES ainsi constituée :

PREVENU

Nom : [REDACTED]
Prénoms : [REDACTED] Sexe : M
Date de naissance : [REDACTED]
Lieu de naissance : [REDACTED] Dépt : 94
Filiation : [REDACTED]
Demeurant : [REDACTED]
Sit. Familiale : [REDACTED] Nationalité :
Profession : [REDACTED]

Mode de comparution : non-comparant représenté avec mandat
Avocat : Maître JOSSEAUME Rémy avocat au Barreau de Paris

Prévenu de :

- 1) EXCES DE VITESSE INFÉRIEUR A 20 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VÉHICULE A MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE INFÉRIEURE OU ÉGALE A 50 KM/H (Code Natinf : 25386)
- 2) EXCES DE VITESSE INFÉRIEUR A 20 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VÉHICULE A MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE SUPÉRIEURE A 50 KM/H (Code Natinf : 25387)

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal statuant en audience publique, en premier ressort, et par jugement contradictoire à l'encontre de Monsieur [REDACTED] prévenu ;

DECLARE recevable la requête de Monsieur [REDACTED]

ANNULE les titres exécutoires des 28/01/2016 et 25/04/2016 ;